

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 30 mars 2017

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 27, 28 et 29 mars 2017**

**2017 DAC 135** Subventions (30.000 euros) aux associations Son/Ré - Son et Recherche électroacoustique (12e) et Le Cabaret Contemporain (3e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 14 mars 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Son/Ré et à l'association Le Cabaret Contemporain (3e) ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'association Son/Ré - Son et Recherche électroacoustique 32, rue de Toul 75012 Paris, au titre de ses activités 2017. 2017\_ 00716 / simpa 29021.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'association Le Cabaret Contemporain 3 bis, rue Papin Résidence Créatis c/o la gaité lyrique 75003 Paris au titre de 2017. 2017\_00586 / simpa 8785.

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant de 30.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**